



Comité International Olympique

Lausanne

Rapport de l'organe de révision
à la Session

sur les comptes consolidés 2024

Rapport de l'organe de révision

à la Session du Comité International Olympique, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Comité International Olympique et ses filiales (le groupe), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024, l'état des activités consolidées, l'état consolidé du résultat global, le tableau de financement consolidé et l'état du mouvement des fonds consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux IFRS Accounting Standards et sont conformes à la loi suisse et à la Charte Olympique.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Commission Exécutive relatives aux comptes consolidés

La Commission Exécutive est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Commission Exécutive est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Commission Exécutive a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, les ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Commission Exécutive du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à la Commission Exécutive ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Commission Exécutive.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Travis Randolph
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Pully, le 26 février 2025

Annexe :

- Comptes consolidés (état de la situation financière, état des activités, état du résultat global, tableau de financement, état du mouvement des fonds et notes)



TABLE DES MATIÈRES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE.....	3
ÉTAT DES ACTIVITÉS CONSOLIDÉES	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL.....	5
TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ.....	6
ÉTAT DU MOUVEMENT DES FONDS CONSOLIDÉS	7
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	8
1. ACTIVITÉ	8
2. BASE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES.....	9
A) BASE DE PRÉPARATION	9
B) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES	10
C) CONSOLIDATION.....	10
D) ACTIFS FINANCIERS	11
E) CHARGES DIFFÉRÉES	12
F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12
G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	13
H) PRODUCTION DE CONTENU	13
I) ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ENVERS LE PERSONNEL	13
J) PROVISION	13
K) PASSIFS FINANCIERS	14
L) FONDS AFFECTÉS.....	14
M) RECONNAISSANCE DES REVENUS.....	14
N) DISTRIBUTION DES REVENUS.....	15
O) IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE	16
P) COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	16
3. GESTION DU RISQUE FINANCIER	17
A) FACTEURS DE RISQUE FINANCIER.....	17
B) PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
C) STRATÉGIE DE GESTION DES FONDS.....	25
D) ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR	25
4. LIQUIDITÉS	28
5. ACTIFS FINANCIERS	28
A) MOUVEMENTS DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT.....	28
B) ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR PORTEFEUILLE ET CATÉGORIE.....	29
C) ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE.....	30
6. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS CIRCULANTS.....	31



7.	DÉBITEURS À LONG TERME ET AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS	32
8.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	35
10.	CRÉANCIERS ET CHARGES À PAYER.....	36
11.	AVANCES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES, REVENUS ET CHARGES DIFFÉRÉS	37
	A) AVANCES SUR DROITS TV	37
	B) REVENUS DIFFÉRÉS	37
	C) CHARGES DIFFÉRÉES	38
12.	ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ENVERS LE PERSONNEL	38
13.	PASSIFS FINANCIERS	41
14.	FONDS AFFECTÉS	44
15.	REVENUS DES DROITS DE TÉLÉVISION	45
16.	DROITS DE MARKETING DU PROGRAMME TOP	45
17.	AUTRES DROITS.....	46
18.	AUTRES REVENUS	46
19.	DÉPENSES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES	47
20.	DÉPENSES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE.....	48
21.	PROGRAMME DE LA SOLIDARITÉ OLYMPIQUE	49
22.	DISTRIBUTION DES REVENUS	50
23.	DISTRIBUTION D'AUTRES DROITS	51
24.	PROMOTION DU MOUVEMENT OLYMPIQUE	51
25.	COÛTS OPÉRATIONNELS	51
26.	SALAIRES ET CHARGES SOCIALES.....	52
27.	PRODUITS / (CHARGES) FINANCIERS, NETS.....	52
28.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	52
29.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	53



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

EN MILLIERS DE DOLLARS US (USD 000)

	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
ACTIFS			
Actifs circulants			
Liquidités	4	627 709	272 606
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	3 207 210	2 972 861
Débiteurs et autres actifs circulants	6	218 688	1 072 539
Charges différées relatives aux Jeux Olympiques	11	-	168 859
		<u>4 053 607</u>	<u>4 486 865</u>
Actifs immobilisés			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	1 130 974	1 212 196
Débiteurs à long terme et autres actifs immobilisés	7	537 722	393 085
Immobilisations corporelles	8	265 657	297 731
Immobilisations incorporelles	9	42 973	42 773
Charges différées relatives aux Jeux Olympiques	11	88 984	58 866
		<u>2 066 310</u>	<u>2 004 651</u>
Total actifs		<u><u>6 119 917</u></u>	<u><u>6 491 516</u></u>
PASSIFS ET SOLDE DES FONDS			
Engagements à court terme			
Créanciers et charges à payer	10	426 926	369 270
Avances relatives aux Jeux Olympiques	11	-	1 567 891
Revenus différés	11	97 682	170 670
Passifs financiers	13	5 091	4 718
		<u>529 699</u>	<u>2 112 549</u>
Engagements à long terme			
Créanciers et charges à payer	10	5 773	6 843
Avances relatives aux Jeux Olympiques	11	467 170	335 243
Revenus différés	11	-	20 711
Passifs financiers	13	131 170	142 976
Engagements de prévoyance envers le personnel	12	106 404	73 474
		<u>710 517</u>	<u>579 247</u>
Solde des fonds			
Non affectés		3 913 166	3 253 452
Affectés	14	931 603	500 269
Différence de conversion cumulée		34 932	49 502
Couverture de flux de trésorerie		-	(3 503)
		<u>4 879 701</u>	<u>3 799 720</u>
Total passifs et solde des fonds		<u><u>6 119 917</u></u>	<u><u>6 491 516</u></u>

Les notes figurant aux pages 8 à 54 font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DES ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

EN MILLIERS DE DOLLARS US (USD 000)

Pour les exercices se terminant aux 31 décembre						
Notes	2024			2023		
	Non affectés	Affectés	Total	Non affectés	Affectés	Total
REVENUS						
Droits de télévision	15	3 252 225	-	3 252 225	-	-
Droits de marketing du programme TOP	16	871 524	-	871 524	-	739 524
Autres droits	17	123 632	-	123 632	-	142 450
Autres revenus	18	166 552	880	167 432	795	20 119
		<u>4 413 933</u>	<u>880</u>	<u>4 414 813</u>	<u>901 298</u>	<u>902 093</u>
DEPENSES						
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques, contributions et projets spéciaux						
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques	19	(667 093)	(41 275)	(708 368)	-	-
Dépenses relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse	20	(19 714)	(5 192)	(24 906)	(6 980)	(9 737)
Bourses et contributions		(15 377)	(42 272)	(57 649)	(44 692)	(57 387)
Programme de la Solidarité Olympique	21	-	(117 212)	(117 212)	-	(121 676)
Projets spéciaux		(29 251)	(3 026)	(32 277)	(17 001)	(19 223)
		<u>(731 435)</u>	<u>(208 977)</u>	<u>(940 412)</u>	<u>(36 676)</u>	<u>(208 023)</u>
Distribution de revenus aux COJO, CNO, USOPC et FI						
Distribution de revenus	22	(2 279 593)	632 540	(1 647 053)	50 000	(10 400)
Droits de marketing du programme TOP	22	(444 564)	-	(444 564)	(345 505)	(345 505)
Distribution d'autres droits	23	(29 641)	-	(29 641)	(7 085)	(7 085)
		<u>(2 753 798)</u>	<u>632 540</u>	<u>(2 121 258)</u>	<u>50 000</u>	<u>(362 990)</u>
Promotion du Mouvement olympique	24	(229 526)	-	(229 526)	(164 804)	(164 804)
Coûts opérationnels	25	(188 132)	(8 186)	(196 318)	(178 693)	(185 464)
		<u>(2 971 936)</u>	<u>(217 163)</u>	<u>(3 189 100)</u>	<u>(689 172)</u>	<u>(3 878 272)</u>
Excédent de revenus / (dépendances) avant revenus / (dépendances) financiers		<u>511 042</u>	<u>416 257</u>	<u>927 299</u>	<u>108 135</u>	<u>(19 188)</u>
Produits / (charges) financiers, nets	27	191 384	15 077	206 461	20 212	220 422
Excédent de revenus / (dépendances)		<u>702 426</u>	<u>431 334</u>	<u>1 133 760</u>	<u>308 345</u>	<u>201 234</u>

Les notes figurant aux pages 8 à 54 font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL****EN MILLIERS DE DOLLARS US (USD 000)**

	Pour les exercices se terminant aux 31 décembre	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Excédent de revenus / (dépenses)	1 133 760	201 234
Autres éléments du résultat global :		
<u>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés dans l'état des activités consolidées</u>		
Réévaluation d'engagements postérieurs à l'emploi (note 12)	(42 712)	(37 032)
<u>Autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans l'état des activités consolidées</u>		
Couverture de flux de trésorerie	3 503	-
Différence de conversion	<u>(14 570)</u>	<u>11 867</u>
Autres éléments du résultat global pour l'année	(53 779)	(25 165)
Résultat global total pour l'année	<u><u>1 079 981</u></u>	<u><u>176 069</u></u>

Les notes figurant aux pages 8 à 54 font partie intégrante des états financiers.

**TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ****EN MILLIERS DE DOLLARS US (USD 000)**

	Pour les exercices se terminant aux 31 décembre	
	2024	2023
<u>Activités opérationnelles</u>		
Excédent de revenus / (dépendances)	1 133 760	201 234
Ajustements pour :		
- (Produits) / charges financiers	(208 376)	(224 263)
- Amortissements	38 908	22 629
- Différences de change	(1 810)	4 193
- Variation des provisions	(10 788)	5 846
	951 694	9 639
Variations des :		
- Créances ainsi que des avances aux COJO, nettes des charges à payer y relatives	667 291	(811 294)
- Créanciers et charges à payer	(92 633)	(3 037)
- Autres débiteurs et autres actifs (droits du programme TOP inclus)	158 818	(82 983)
- Charges différées relatives aux Jeux Olympiques	138 741	(111 036)
- Avances relatives aux Jeux Olympiques	(1 403 517)	1 171 125
- Revenus différés	(93 698)	32 473
	(624 998)	195 248
Intérêts reçus	150 551	128 406
Intérêts payés	(4 001)	(4 045)
	146 550	124 361
<u>Liquidités nettes générées / (utilisées) par les activités opérationnelles</u>	<u>473 246</u>	<u>329 248</u>
<u>Activités d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	(13 547)	(23 401)
Cession d'immobilisations	74	178
Acquisition d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(3 416 780)	(2 930 587)
Cession d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 322 074	2 092 158
<u>Liquidités nettes générées / (utilisées) par les activités d'investissement</u>	<u>(108 179)</u>	<u>(861 652)</u>
<u>Activités de financement</u>		
Remboursement du principal des obligations locatives	(2 716)	(2 835)
Remboursement des emprunts bancaires	(2 048)	(1 997)
<u>Liquidités nettes générées / (utilisées) par les activités de financement</u>	<u>(4 764)</u>	<u>(4 832)</u>
Augmentation / (diminution) des liquidités	360 303	(537 236)
Mouvement des liquidités		
Au début de l'exercice	272 606	807 701
Augmentation / (diminution)	360 303	(537 236)
Effets des modifications des cours de change	(5 200)	2 141
A la fin de l'exercice	627 709	272 606

Les notes figurant aux pages 8 à 54 font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DU MOUVEMENT DES FONDS CONSOLIDÉS

EN MILLIERS DE DOLLARS US (USD 000)

	Fonds non affectés	Fonds affectés	Différences de conversion cumulées	Couverture de flux de trésorerie	Total
Solde au 1er janvier 2023	2 982 139	607 380	37 635	(3 503)	3 623 651
Excédent de revenus / (dépenses) reconnu dans l'état des activités consolidées	308 345	(107 111)	-	-	201 234
Autres éléments du résultat global pour l'année	(37 032)	-	11 867	-	(25 165)
Résultat global pour l'année					176 069
Solde au 31 décembre 2023	<u>3 253 452</u>	<u>500 269</u>	<u>49 502</u>	<u>(3 503)</u>	<u>3 799 720</u>
Excédent de revenus / (dépenses) reconnu dans l'état des activités consolidées	702 426	431 334	-	-	1 133 760
Autres éléments du résultat global pour l'année	(42 712)	-	(14 570)	3 503	(53 779)
Résultat global pour l'année					1 079 981
Solde au 31 décembre 2024	<u>3 913 166</u>	<u>931 603</u>	<u>34 932</u>	<u>-</u>	<u>4 879 701</u>

Les notes figurant aux pages 8 à 54 font partie intégrante des états financiers.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ACTIVITÉ

Le Comité International Olympique (CIO), domicilié à Lausanne, Suisse, est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, en la forme d'une association dotée de la personnalité juridique. La mission du CIO est de diriger le Mouvement olympique en conformité avec la Charte olympique. Le Mouvement olympique comprend les organisations, athlètes et autres personnes qui ont accepté d'être guidés par la Charte olympique, y compris, en plus du CIO, les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) incluant le Comité Olympique et Paralympique des États-Unis d'Amérique (USOPC) et les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO).

Les revenus du CIO sont en grande partie générés par des redevances sur les droits de télévision relatifs aux Jeux Olympiques, par le programme TOP (The Olympic Partners), le programme international de parrainage du CIO, mais aussi par l'exploitation commerciale du symbole olympique et des emblèmes olympiques. Le CIO, par le biais du programme de la Solidarité Olympique (SO), développé conjointement par le CIO et les CNO, prête assistance aux CNO officiellement reconnus, plus particulièrement les plus démunis, pour qu'ils puissent accomplir leur mission et faire connaître les idéaux du Mouvement olympique.

Le programme TOP et le programme de la SO sont intégrés juridiquement dans le CIO.

Outre les activités du CIO, ces états financiers consolidés comprennent les activités des organisations suivantes (ensemble, le CIO ou le groupe), sur la base du fait que le CIO détient la totalité des droits de vote ou le contrôle du conseil de chaque organisation :

- La Fondation Olympique pour la Culture et le Patrimoine (FOCP), une fondation régie par les règles du Code civil suisse. Le CIO lui a confié la tâche de dépeindre l'histoire et le développement du Mouvement olympique au fil des années et d'associer plus étroitement le Mouvement olympique avec l'art et la culture, aussi bien à l'attention des spécialistes que pour le public en général.
- La Fondation Olympique (FO), une fondation régie par les règles du Code civil suisse. Le CIO lui a confié la tâche de soutenir les activités du Mouvement olympique dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport.
- IOC Television and Marketing Services SA (IOC TMS), une société dont la FO détient 100 % des parts, qui gère le programme international de parrainage du CIO, les diverses activités marketing ainsi que les activités liées aux droits télévisuels et autres médias.
- Olympic Broadcasting Services SA (OBS SA), une société dont la FO détient 100 % des parts, qui fournit tous les services relatifs à l'établissement et à la gestion de la fonction de diffuseur hôte des Jeux Olympiques.
- Olympic Broadcasting Services SL (OBS SL), une société qui fournit des services à OBS SA et détenue à 100 % par cette dernière.
- Olympic Channel Services SA (OCS SA), une société dont la FO détient 100 % des parts, qui fournit tous types de services en relation avec les programmes audiovisuels en lien avec le Mouvement olympique et le sport et pour assurer la distribution de ces programmes à travers tous les médias disponibles, y compris grâce à la diffusion numérique et linéaire.
- Olympic Channel Services Spain SL (OCS SL), une société qui fournit des services à OCS SA et détenue à 100 % par cette dernière.



Le 5 décembre 2017, l'Olympic Refuge Foundation (ORF) a été constituée. L'ORF n'est pas consolidée dans les états financiers consolidés suivant l'évaluation effectuée par le groupe sous l'angle d'IFRS 10 États Financiers Consolidés. Le CIO fournit à l'ORF des services opérationnels et administratifs. Les coûts liés à la fourniture de ces services sont présentés par le groupe en dépenses dans l'*État des activités consolidées*.

2. BASE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

A) BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des IFRS Accounting Standards et en conformité avec ces dernières. Les méthodes comptables significatives sont décrites ci-dessous et ont été invariablement appliquées au cours des périodes présentées, sauf indication contraire. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des *actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat* et des *instruments financiers dérivés*, lesquels sont présentés à leur juste valeur. Les transactions et les soldes entre les organisations et programmes inclus dans les états financiers consolidés ont été éliminés.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par la commission exécutive du CIO le 26 février 2025.

Les chiffres produits dans ces états financiers consolidés sont présentés en USD en raison du caractère international des activités du CIO, et du fait que les revenus sont majoritairement libellés dans cette monnaie.

Principaux jugements comptables, estimations et hypothèses

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les IFRS Accounting Standards requiert de la direction du groupe qu'elle émette des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des méthodes, sur les montants reportés au titre de revenus et de charges, d'actifs et passifs ainsi que sur les informations complémentaires fournies. Les résultats réels peuvent diverger de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses y relatives sont révisées de manière constante. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des futurs exercices concernés.

Les domaines impliquant un plus haut degré de jugement ou d'incertitude sont expliqués plus en détail dans les notes correspondantes, y compris la détermination des engagements de prévoyance envers le personnel (note 2I), la comptabilisation et l'évaluation des provisions (note 2J) et l'analyse de dépréciation des actifs financiers selon IFRS 9 (note 2D).

Certains montants comparatifs des états financiers consolidés ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Normes, avenants et interprétations pas encore effectifs et qui n'ont pas encore été adoptés

Un certain nombre de nouvelles normes, d'avenants de normes et d'interprétations sont applicables pour les exercices commençant après le 31 décembre 2024, et n'ont pas été appliqués dans la préparation de ces états financiers consolidés.

Standard	Titre	Date d'entrée en vigueur
IAS 21	Absence de convertibilité	1er janvier 2025
IFRS 9 et IFRS 7	Classement et évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026
IFRS 18	Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027



Les modifications apportées aux IFRS 9, IFRS 7 et IAS 21 ne devraient pas avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe. Le groupe est toujours en train d'évaluer l'impact de la nouvelle norme IFRS 18, en particulier en ce qui concerne la structure de l'*État des activités consolidées* du groupe, le *Tableau de financement consolidé* et les informations supplémentaires requises pour les mesures de performance définies par la direction.

Il n'y a pas d'autres interprétations IFRS ou IFRIC non effectives qui devraient avoir un effet significatif sur le groupe.

B) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

a) Sociétés du groupe

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle").

Les *États des activités* de toutes les entités du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en USD aux taux de change moyens de l'année et les *États de situation financière* aux taux de clôture au 31 décembre 2024 et 2023. Les différences de conversion en résultant sont comptabilisées dans l'*État de mouvement des fonds consolidés*.

Les principaux taux de change utilisés sont les suivants :

1 USD contre		Taux de clôture		Taux moyens	
		2024	2023	2024	2023
Franç suisse	CHF	0.9078	0.8414	0.8827	0.8974
Euro	EUR	0.9662	0.9058	0.9267	0.9245

b) Transactions et soldes

Les revenus et dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'*État des activités consolidées*. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C) CONSOLIDATION

a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe a le contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou qu'il a les droits sur, des rendements variables issus de sa participation dans la société et lorsqu'il est en mesure d'influencer ces rendements à travers le pouvoir qu'il exerce sur la société. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis par le groupe. Le coût d'acquisition inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un



regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque acquisition, le groupe enregistre tout intérêt ne donnant pas le contrôle sur l'entreprise acquise soit à la juste valeur soit à la valeur proportionnelle des actifs nets des intérêts ne donnant pas le contrôle.

L'excédent de contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle sur l'entreprise acquise ainsi que la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis évalués à la juste valeur sont comptabilisés en tant que goodwill. Lorsque ce montant est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis dans la filiale acquise, lors d'acquisition à des conditions avantageuses, l'écart est comptabilisé directement dans *l'État des activités consolidées*.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du groupe.

b) Transactions et participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe détient 100 % de ses filiales. Par conséquent, il n'y a pas d'intérêts non contrôlants.

c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote.

D) ACTIFS FINANCIERS

Le groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : *actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat* et *coût amorti*. La classification est liée à la finalité pour laquelle l'actif financier a été acquis. La direction décide de la classification des actifs financiers au moment de leur comptabilisation et remet en cause cette désignation à chaque date d'arrêté des comptes.

a) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif financier est ainsi défini s'il est acquis en vue d'une revente prochaine (détenu à des fins de transaction). Les actifs de cette catégorie sont considérés comme actifs circulants si leur cession est prévue dans les 12 mois suivants la date de clôture de l'exercice.

Le groupe catégorise les actifs suivants à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les instruments de dette qui ne sont pas admissibles à l'évaluation au coût amorti ;
- les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de négoce ;
- les instruments dérivés.

Les acquisitions et cessions de placements sont enregistrées à la date de leur règlement. Les *actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat* sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts d'acquisition sont enregistrés dans *l'État des activités consolidées*. Ils sont par la suite maintenus à leur juste valeur. Les placements ne sont plus comptabilisés à compter de la date à laquelle le droit de percevoir des fonds qui leur est attaché a expiré ou a été cédé, ou lorsque le CIO a transféré quasiment tous les droits et risques qui leur sont attachés.



Les gains et les pertes provenant des réévaluations des *actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*, y compris les intérêts et les revenus de dividendes, sont présentés dans l'*État des activités consolidées* parmi les *produits / (charges) financiers, nets*, au cours de la période concernée.

b) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés ayant des conditions de paiement fixes évaluable, qui ne sont pas cotés sur un marché public. Ils sont détenus dans un modèle d'affaire qui a pour objectif de récolter les flux de trésorerie contractuels. Ils sont inclus dans les *actifs circulants* sauf si leur échéance se situe plus de 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans ce dernier cas, ils sont classés parmi les *actifs immobilisés*.

Les créances sont reconnues au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Des données de marché observables ont été compilées pour procéder à l'analyse de dépréciation des Pertes de Crédit Attendues des *actifs financiers au coût amorti*. Cette analyse n'engendre pas de dépréciation matérielle.

Le traitement comptable des *actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* est indiqué dans la note P) ci-dessous.

E) CHARGES DIFFÉRÉES

Les charges relatives aux Jeux Olympiques (les « Jeux ») qui n'ont pas encore eu lieu sont différées et reconnues dans l'*État des activités consolidées* lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques, y compris certaines dépenses relatives à des projets qui profitent à plusieurs éditions.

Les dépenses relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse sont comptabilisées dans l'*État des activités consolidées* lorsqu'elles sont engagées.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Le matériel de radio-télédiffusion est amorti en fonction de son utilisation au cours des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques d'hiver une année sur deux.

Les amortissements d'immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire et basés sur la durée de vie utile des immobilisations définie comme suit :

Immeubles	50 ans
Installations immobilières et aménagements extérieurs	de 20 à 25 ans
Aménagements immobiliers, meubles et équipements	de 5 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Collections	de 0 à 25 ans

Les terrains sont comptabilisés au coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissement.

Les nouvelles installations et les rénovations importantes sont capitalisées ; l'entretien, les réparations et les remplacements mineurs sont comptabilisés dans l'*État des activités consolidées* au moment où ils interviennent.

Les contrats de location sont inclus dans les *Immobilisations corporelles*. Se référer à la note 8.

La période et la méthode d'amortissement sont revues au moins à la fin de chaque exercice comptable.

**G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées sur la base des coûts encourus pour acquérir les actifs ou les mettre en service. Après la première comptabilisation, ils sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et basée sur la durée de vie utile des immobilisations définie comme suit :

Logiciels et licences	de 4 à 5 ans
Médiathèque	de 4 à 10 ans
Collections	Non amorties
Projet de technologie de l'information	Au cas par cas

La période et la méthode d'amortissement sont revues au moins à la fin de chaque exercice comptable.

H) PRODUCTION DE CONTENU

La production de contenu pour la plateforme numérique d'Olympic Channel est évaluée initialement au coût de production ou d'acquisition du contenu et est comptabilisée immédiatement dans *l'État des activités consolidées, d'Olympic Channel et stratégie digitale* (détaillés dans *Promotion du Mouvement olympique*).

I) ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ENVERS LE PERSONNEL

Le groupe finance plusieurs plans de prévoyance pour les employés du CIO, de la FOCP et de IOC TMS. Ces plans sont de type cash-balance plan, assimilés à des plans en primauté de prestations pour le traitement selon la norme comptable. Les actifs de ces plans de prévoyance sont détenus dans un fonds séparé et indépendant des actifs du groupe. Par ailleurs, le groupe verse des contributions à des plans de prévoyance pour OBS SL, OCS SL, CIO et IOC TMS.

Les passifs ou actifs enregistrés dans *l'État de la situation financière consolidée* au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, après déduction de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est évaluée annuellement par un actuaire indépendant en utilisant la méthode du coût unitaire projeté. La valeur actualisée des paiements futurs d'actualisation est déterminée par référence à un taux de marché fondé sur le taux d'intérêt d'obligations émises par des entités de première catégorie dont l'échéance est cohérente avec la durée des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les écarts actuariels provenant des écarts entre les estimations et la réalité, et de l'évolution des hypothèses actuarielles, sont reconnus en *Autres éléments du résultat global* durant la période pendant laquelle ils sont générés.

Les coûts des services passés sont immédiatement enregistrés dans *l'État des activités consolidées*.

Les hypothèses retenues dans les calculs actuariels sont indiquées dans la note 12.

J) PROVISION

Le groupe comptabilise une provision lorsqu'une obligation actuelle résulte d'un événement passé, une sortie de flux de trésorerie est probable, et le montant peut être estimé avec fiabilité. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle. Quand il y a un certain nombre



d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour le règlement est déterminée en considérant la classe d'obligations en entier. Une provision est reconnue même si la probabilité d'une sortie de trésorerie concernant un élément inclus dans la même catégorie d'obligations peut être faible. La provision est évaluée à la valeur actuelle de la meilleure estimation de la dépense par la direction pour régler l'obligation actuelle à la fin de l'exercice comptable. La provision est réévaluée chaque année. Si une sortie de trésorerie n'est plus probable, la provision est extournée.

Le groupe a comptabilisé une provision pour le programme de contrôle de dopage aux Jeux Olympiques, représentant l'obligation du groupe de mener un programme de contrôle de dopage pour chaque édition des Jeux Olympiques en accord avec le Code mondial antidopage en conservant les échantillons collectés sur une période de 10 ans. Les jugements de la direction sont utilisés pour estimer les coûts du programme de contrôle de dopage. Le nombre de cas est estimé sur la base du nombre total des échantillons de réanalyse pour chaque édition des Jeux et sur la base des résultats historiques. Le solde de cette provision est présenté sous *Créanciers et charges à payer* (note 10).

K) PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts bancaires sont des passifs financiers comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des emprunts est égale à leur valeur comptable, étant donné que l'effet de leur actualisation est négligeable.

L) FONDS AFFECTÉS

Les fonds affectés au financement du programme quadriennal de la Solidarité Olympique et l'assistance tripartite aux organisations du Mouvement olympique (le Fonds du Mouvement olympique) sont présentés sous les fonds affectés dans les états financiers consolidés. Le solde de ces fonds comprend les allocations non utilisées des programmes précédents à reporter sur le programme futur de la Solidarité Olympique et du Fonds du Mouvement olympique. Voir également la note 14.

M) RECONNAISSANCE DES REVENUS

a) Droits de télévision

Les redevances sur les droits de télévision pour la diffusion des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse sont reconnues lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques (à un moment précis). Les acomptes reçus par le CIO avant cette date sont différés puisqu'ils pourraient être remboursables (passif sur contrat) en tout temps, entièrement ou en partie, aux chaînes de télévision jusqu'à l'achèvement des Jeux Olympiques, au cas où l'une ou plusieurs des conditions stipulées dans les contrats devaient se réaliser.

b) Droits du programme TOP

Les revenus des droits du programme TOP sont reçus en espèces, valeur en nature (VIK) et marketing en nature (MIK). La VIK et le MIK peuvent être convertis en espèces selon certains contrats spécifiques.

En général, les droits du programme TOP reçus en espèces, ainsi que la VIK et le MIK convertibles en espèces sont comptabilisés progressivement. Ces produits sont reçus par le CIO quelle que soit leur nature. Si ces produits ne sont pas reçus en VIK ou MIK, alors ils seront reçus en espèces au terme du contrat. La licence d'utilisation de la marque olympique est transférée tout au long de la durée du contrat (méthode fondée sur les extrants). La VIK et le MIK non-convertibles en espèces sont comptabilisés au cours de la période, débutant à la date à laquelle les biens et les services sont rendus.



Les revenus VIK et MIK perçus sous forme de valeur en nature sont comptabilisés sur la base de leur juste valeur. Celle-ci correspond au prix du marché estimé que l'on peut obtenir entre parties bien informées consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

c) Autres droits

Les autres droits comprennent les revenus provenant de l'exploitation commerciale du symbole olympique et des emblèmes olympiques. Ces revenus représentent la part du groupe relative aux programmes de marketing des COJO et des revenus provenant du parrainage, des licences et d'autres accords avec des fournisseurs. Ces revenus sont comptabilisés durant la période au cours de laquelle le paiement est dû (à un moment précis), correspondant à la période durant laquelle les ventes sous-jacentes sont réalisées. Une partie de ces revenus est perçue sous forme de biens ou de services. Les revenus relatifs au fournisseur officiel en matière d'hospitalité sont comptabilisés progressivement afin de refléter le transfert des bénéfices durant toute la durée du contrat (méthode fondée sur les extrants).

d) Autres revenus

Les autres revenus comprennent les revenus de diffusion unilatérale et des Jeux Paralympiques, les autres revenus provenant des Jeux Olympiques, les revenus liés aux contenus ainsi que les revenus du Musée Olympique. Les revenus de diffusion unilatérale et des Jeux Paralympiques sont reconnus lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques (à un moment précis). Les revenus liés à la livraison réussie des Jeux Olympiques sont reconnus à un moment précis lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques. Les acomptes reçus par le CIO avant cette date sont différés puisqu'ils pourraient être remboursables en tout temps, entièrement ou en partie, jusqu'à l'achèvement des Jeux Olympiques, au cas où l'une ou plusieurs des conditions stipulées dans les contrats devaient se réaliser. Les autres sources de revenus figurant dans cette catégorie des états financiers sont comptabilisées durant la période au cours de laquelle le paiement est dû ou le montant est reçu (à un moment précis).

e) Éléments de la composante financement

Le groupe ne considère pas les acomptes reçus en relation avec les droits de télévision comme un arrangement financier selon IFRS 15. De plus, le groupe ne s'attend pas à être engagé dans tout autre contrat où la période entre le transfert des services au client et le paiement par le client excède une année. Par conséquent, le groupe ne procède à aucun ajustement de valeur pour la valeur temps.

N) DISTRIBUTION DES REVENUS

En application de la recommandation faite durant le XIII^e Congrès olympique à Copenhague en 2009, les revenus distribuables incluent les revenus en liquide et en nature des droits de télévision, des droits du programme TOP et une partie des revenus issus des royalties. La part des revenus distribués aux COJO, à l'USOPC et les coûts relatifs aux Jeux Olympiques sont déduits du revenu afin de calculer la part égale attribuable aux Fédérations Internationales, aux Comités Nationaux Olympiques et au Comité International Olympique.

Les redevances des droits du programme TOP, déduction faite des frais de gestion, sont réparties entre le CIO, les COJO et les CNO sur la base d'une formule standard convenue entre les parties. Cette répartition est enregistrée selon la politique mentionnée ci-dessus relative à la reconnaissance des droits du programme TOP.



O) IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le CIO, la FO et la FOCP sont exemptés de paiement d'impôts sur le bénéfice. Les impôts sur le bénéfice enregistrés par IOC TMS, OBS SA et OBS SL aux 31 décembre 2024 and 2023 sont compris dans la rubrique *Coûts opérationnels* pour un montant de USD 4,18 millions en 2024 et de USD 0,28 million en 2023. Les impôts sur le bénéfice enregistrés par OCS SA et OCS SL sont inclus dans les coûts d'*Olympic Channel et stratégie digitale* (présentés sous la rubrique *Promotion du Mouvement olympique*) pour un montant de USD 0,75 million en 2024 et de USD 0,54 million en 2023.

P) COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de reconnaissance du gain ou de la perte dépend du fait que l'instrument financier dérivé soit déterminé comme étant un instrument de couverture et si tel est le cas, de la nature de l'élément couvert. Tout changement de la juste valeur d'instruments financiers dérivés non considérés comme des instruments de couverture sont immédiatement constatés dans *l'État des activités consolidées*.

Le groupe désigne certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture d'un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable (*couverture de flux de trésorerie*).

Certaines transactions d'instruments financiers procurent une couverture économique adéquate selon les principes de gestion des risques du groupe ; toutefois, elles ne sont pas qualifiées de couverture en vertu des règles spécifiques de la norme IFRS 9. Par conséquent, l'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés de façon indépendante comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Au début de la transaction, le groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs du management en matière de risque et la stratégie concernant les diverses opérations de couverture. Le groupe documente également ses évaluations, à la fois au début de l'opération de couverture et sur une base continue afin de savoir si les instruments financiers dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture du flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie est constatée dans *les autres éléments du résultat global*. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés à *l'État des activités consolidées* sur la période pendant laquelle l'élément couvert affecte *l'État des activités consolidées* (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant l'objet de la couverture a lieu). Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est cédé, ou lorsqu'il n'est plus destiné à la couverture de change, le profit ou la perte cumulé(e) constaté(e) en capitaux propres est maintenu(e) en capitaux propres et reprise en résultat lorsque la transaction prévue affecte *l'État des activités consolidées*. Lorsque la réalisation de l'opération prévue n'est plus probable, le gain cumulé ou la perte cumulée dans les fonds est immédiatement transféré(e) à *l'État des activités consolidées* sous les *Produits / (charges) financiers, nets*.



3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

A) FACTEURS DE RISQUE FINANCIER

Les activités du groupe l'exposent à tout un éventail de risques financiers, parmi lesquels les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Son programme global de gestion des risques vise à minimiser les éventuels effets défavorables sur ses activités. Pour couvrir certains risques, le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des options sur devises, des swaps de taux d'intérêt, des *swaptions* et des contrats à terme.

La gestion du risque est effectuée par le service de trésorerie dans le cadre des limites fixées par la commission des finances et selon les politiques approuvées par la commission exécutive.

a) Risque de change

Le groupe est exposé au risque de change principalement parce que la plupart de ses revenus sont générés en diverses monnaies, notamment en USD, EUR, GBP, AUD, CAD et JPY, alors que ses charges opérationnelles sont essentiellement libellées en francs suisses. Des options sur devises et des contrats à terme sont utilisés pour réduire l'exposition au risque.

La juste valeur intégrale d'un instrument financier dérivé est classée comme un actif ou passif à long terme lorsque l'élément couvert résiduel est supérieur à 12 mois et comme un actif ou passif à court terme lorsque la durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance est inférieure à 12 mois. Les dérivés détenus à des fins de négoce sont comptabilisés comme actifs ou passifs à court terme.

Un contrat à terme de devises s'élevant à USD 550,6 millions avait été désigné comme instrument de couverture pour couvrir le risque de change sur les futures avances de droit de diffusion contractuelles en JPY (*couverture de flux de trésorerie*). Le contrat à terme est arrivé à échéance en mai 2020 et, à partir de cette date, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée à la relation de couverture associée. Durant l'année 2024, le solde négatif restant dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, qui s'élève à USD 3,8 millions, a été recyclé des *autres éléments du résultat global* vers l'*État des activités consolidées* dans la section *Revenus des droits de télévision* (2023 : aucun gain ou perte).

Jusqu'au 31 décembre 2021, une partie du portefeuille en EUR du CIO a été désignée comme instrument de couverture pour couvrir le risque de change sur les futurs décaissements en EUR de la contribution du CIO (*couverture de flux de trésorerie*). A partir du 31 décembre 2021, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée à la relation de couverture associée car les objectifs de gestion du risque avaient changé. Durant l'année 2024, le solde positif restant dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, d'un montant de USD 0,3 millions a été recyclé des *autres éléments du résultat global* vers l'*État des activités consolidées* dans la section *Distribution de revenus* (2023 : aucun gain ou perte).



Le tableau suivant montre la sensibilité du groupe aux monnaies étrangères ci-dessus (en millions de USD) :

	2024		2023	
	Impact sur l'excédent de revenus / (dépendances)		Impact sur l'excédent de revenus / (dépendances)	
	Dépréciation de 10 % par rapport à l'USD	Appréciation de 10 % par rapport à l'USD	Dépréciation de 10 % par rapport à l'USD	Appréciation de 10 % par rapport à l'USD
EUR	(13.8)	13.8	(14.8)	14.8
JPY	(15.2)	15.2	(9.1)	9.1
CHF	6.9	(6.9)	10.3	(10.3)
AUD	(13.8)	13.8	(11.2)	11.2
GBP	(0.6)	0.6	(0.7)	0.7
CAD	(13.0)	13.0	(10.6)	10.6

b) Risque de taux d'intérêt

Le groupe est exposé au risque de taux d'intérêt par l'impact de variation des taux sur les actifs portant intérêt. Ce risque est en partie géré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt et de *swaptions*.

Au 31 décembre 2024, si les taux d'intérêt avaient été supérieurs de 1 %, toutes les autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus / (dépendances) de l'exercice aurait été inférieur de USD 36,1 millions (2023: USD 37,6 millions), principalement en raison de variations de juste valeur des obligations incluses dans les *actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*. Si les taux d'intérêt avaient été inférieurs de 1 %, l'excédent de revenus / (dépendances) aurait été supérieur de USD 38,1 millions (2023: USD 39,3 millions).

c) Risque de crédit

La plupart des revenus du groupe sont générés par les redevances sur les droits de télévision et autres droits. Le groupe estime que toutes les sommes dues en vertu de ces droits sont recouvrables dans leur totalité. La majeure partie des revenus de diffusion est récupérée avant les Jeux Olympiques. Le groupe a pour politique de limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. Les liquidités sont placées auprès d'importantes banques ; c'est également avec ces dernières que sont conclus les instruments dérivés et les contrats de dépôt. Les titres d'investissement comprennent des notes émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales de même que des parts de fonds de placement émises par d'importantes banques. La possibilité de recouvrement auprès des parties prenantes est très probable, et aucune perte significative n'a été reconnue dans le passé.

Des données de marché observables ont été compilées pour procéder à une analyse de dépréciation des Pertes de Crédit Attendues. Cette analyse n'engendre pas de dépréciation matérielle.

d) Risque de marché

Le groupe est soumis aux risques de marché en raison de ses *actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat* autres que les instruments du marché monétaire, tels que les dépôts bancaires. Ce risque est géré par le groupe au moyen des procédures de gestion des risques financiers décrites ci-dessous.

Au 31 décembre 2024, si les marchés auxquels les investissements du groupe avaient été exposés étaient supérieurs / inférieurs de 10 %, toutes les autres variables étant par ailleurs constantes, l'excédent de revenus / (dépendances) de l'exercice aurait été supérieur / inférieur de USD 51,7 millions (2023: USD 48,7 millions),



principalement du fait des gains ou pertes de juste valeur des *instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*.

e) Risque de trésorerie

Le service de trésorerie du CIO contrôle et gère les liquidités du groupe et prépare régulièrement des prévisions concernant la position future de ses liquidités. Ces prévisions tiennent compte de clauses contractuelles pour les entrées et sorties de fonds en vertu des accords portant sur les droits de diffusion et du programme TOP, du financement des obligations contractuelles du CIO envers les autres organisations du Mouvement olympique et des frais de fonctionnement des programmes et des entités du groupe.

Le tableau ci-après ventile par échéance les engagements financiers non dérivés et les passifs financiers dérivés nets en fonction de la période restant à courir entre la date du bilan et la date d'échéance contractuelle. Les montants figurant dans le tableau correspondent à la valeur non actualisée des flux de trésorerie contractuels.

Au 31 décembre 2024 (USD 000)	Entre 1 et 2			
	Moins d'un an	ans	ans	Plus de 5 ans
Créanciers	263 566	-	-	-
Obligation locative	2 439	1 948	5 949	2 965
Emprunts bancaires	1 983	1 983	5 948	109 881
Solde au 31 décembre 2024	267 988	3 931	11 897	112 846

Au 31 décembre 2023 (USD 000)	Entre 1 et 2			
	Moins d'un an	ans	ans	Plus de 5 ans
Créanciers	143 868	-	-	-
Obligation locative	2 579	2 263	6 120	5 344
Emprunts bancaires	2 139	2 139	6 418	120 692
Solde au 31 décembre 2023	148 587	4 402	12 538	126 036

B) PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

a) Principes et objectifs généraux

Le Comité International Olympique reçoit des fonds et les distribue aux différentes composantes du Mouvement olympique. La commission des finances et la commission exécutive souhaitent adopter des principes et procédures régissant la gestion de ces fonds ainsi que le niveau de risque lié au marché et au crédit qui peut être supporté, ainsi que les rapports à soumettre.

Les procédures décrites ci-après doivent être respectées dans le cadre de la gestion des fonds sous le contrôle du CIO. Ces fonds sont répartis selon quatre portefeuilles séparés, ci-après dénommés le portefeuille du Comité International Olympique, le portefeuille de la Fondation Olympique, le portefeuille de la Solidarité Olympique et le portefeuille du programme TOP.

Les objectifs de ces procédures sont de décrire, pour chaque portefeuille, (a) l'objet du portefeuille concerné, ses objectifs de rendement et son niveau de risque, (b) le type de placement autorisé ainsi que les limites par catégorie d'instruments financiers utilisés, (c) les limites maximales d'exposition au risque de marché par portefeuille, par



échéance et par mesure de valeur en risque, (d) les limites de prêts à accorder en fonction des classements de risques de crédit et (e) les rapports financiers obligatoires.

b) Responsabilités

La commission des finances est chargée de recommander des politiques à la commission exécutive, qui les approuve. Les portefeuilles sont gérés par le trésorier et supervisés par le comité de trésorerie (CT) ainsi que par la commission des finances. Les membres du CT sont le président de la commission des finances, un membre du CIO, le directeur général, la directrice des opérations, le directeur des finances et le trésorier.

La commission exécutive approuve la stratégie d'investissement pour les portefeuilles du Comité International Olympique, de la Fondation Olympique et du programme TOP sur la recommandation de la commission des finances, puis exerce une supervision générale de sa mise en œuvre. L'exécution de stratégies d'investissement approuvées relève de la responsabilité du CT. La stratégie d'investissement du portefeuille de la Solidarité Olympique est soumise à l'approbation préalable de la commission de la Solidarité Olympique. Le trésorier est chargé de faire respecter les limites et d'appliquer les stratégies approuvées.

c) Portefeuille du Comité International Olympique

Le portefeuille du CIO comprend des fonds provenant essentiellement de la vente des droits de diffusion qui pourraient dans certaines circonstances devoir être remboursés en devises étrangères, dans un délai incertain. Le reste du portefeuille est utilisé pour couvrir les frais de fonctionnement généralement en francs suisses, et autres dépenses.

La nature incertaine et à court terme des créances sur le portefeuille du CIO implique que ce dernier doit présenter un profil de risque modéré avec comme objectif principal la préservation du capital.

Les types de placements autorisés comprennent :

- Des instruments du marché monétaire, des emprunts et obligations
- Des billets de trésorerie
- Les opérations de change au comptant et à terme
- Des produits structurés dont le capital est garanti à 100 %
- Des options sur devises
- Des swaps de taux, des dérivés tels que *forward rate agreements*, options ou *swaptions*
- Des fonds du marché monétaire

Tous les autres types d'investissements nécessitent l'approbation préalable du CT et / ou de la commission des finances.

Pour ce qui est des titres à revenu fixe, les limites suivantes doivent être appliquées :

- Les valeurs doivent être cotées "A" ou plus selon le système de notation composite Bloomberg (*Bloomberg Composite Rating*). Si une note tombe au-dessous de A durant la durée de vie de l'obligation, une analyse plus approfondie devra être entreprise et le cas sera soumis à la prochaine réunion du CT ;



- Les proportions suivantes s'appliqueront :

Obligations AAA et AA	60-100 %
Obligations A	0-40 %

Les obligations non-cotées ne sont pas autorisées.
- L'échéance des placements à revenu fixe ne doit pas dépasser quatre années, et la *value at risk* (valeur à risque) à 90 jours doit rester inférieure à 5 % de la valeur de marché ;
- L'exposition totale envers une entité ne doit pas dépasser 6 % de la valeur de marché du total du portefeuille d'obligations ;
- Des titres structurés, maximum 20 % de la valeur de marché du portefeuille obligataire.

Pour les billets de trésorerie :

- Les billets de trésorerie sont comptabilisés en tant qu'instruments du marché monétaire.
- Les valeurs doivent être cotées à court terme "A-3" ou plus par *Standard & Poor's*.
- La date d'échéance ne doit pas excéder 12 mois.

Pour les instruments financiers dérivés :

Les ventes d'options sont autorisées dans le but d'améliorer le rendement et sont toujours couvertes dans le portefeuille par un actif sous-jacent.

Les contrats du type *forward* sur les monnaies sont toujours couverts par un actif sous-jacent dans le portefeuille. Les opérations de prêts de titres ne sont pas autorisées.

d) Portefeuille de la Fondation Olympique

La Fondation Olympique a été chargée par le CIO de soutenir les activités du Mouvement olympique. Le portefeuille de la Fondation Olympique devra comprendre suffisamment d'investissements réalisables avec une perte minimum, afin de couvrir les besoins de trésorerie du CIO dans l'éventualité de l'annulation d'une future édition des Jeux Olympiques. Depuis les Jeux de la XXVIII^e Olympiade à Athènes, le CIO a contracté des assurances annulation et abandon des Jeux visant à atténuer les risques financiers et à assurer sa viabilité opérationnelle.

Le portefeuille a une orientation à long terme et un objectif de rendement absolu. L'univers des placements est vaste et par conséquent la tentation du risque dans le cadre de ce portefeuille sera plus élevée que dans le cadre du portefeuille du CIO.

Les mandats externes pour certains investissements spécifiques sont autorisés.

Les types de placement autorisés comprennent :

- Des instruments de marché monétaire, des emprunts et obligations
- Des billets de trésorerie
- Les actions ordinaires et les *Exchange-Traded Funds*
- Les fonds de placement dans les titres décrits ci-dessus
- Les fonds de dette et actions de marchés émergents
- Les fonds de placement alternatifs, *hedge funds* ou *private equity*



- Les fonds de placement immobiliers ou les investissements directs dans l'immobilier
- Investissements dans les matières premières
- Produits structurés à capital garanti à 100 %
- Les opérations de change au comptant et à terme
- Options sur devises étrangères et taux d'intérêt

Pour ce qui est des placements à taux fixe, les limites suivantes sont applicables :

- Cotations - La notation composite Bloomberg (*Bloomberg Composite Rating*) sera utilisée comme référence et les proportions suivantes seront respectées :

Obligations AAA et AA 55-100 %

Obligations A 0-40 %

Obligations BBB, BB et B 0-5 %

Les obligations non notées ne sont pas autorisées ;

- L'échéance des produits de placement à taux fixe ne doit pas excéder 10 ans, et la value at risk à 90 jours doit rester inférieure à 9 % de la valeur de marché ;
- L'exposition totale à une entité ne doit pas excéder 6 % de la valeur totale de marché du portefeuille obligataire ;
- Les produits structurés avec protection du capital ne devraient pas dépasser 20 % de la valeur du portefeuille obligataire sur le marché ;

Pour les billets de trésorerie :

- Les billets de trésorerie sont comptabilisés en tant qu'instruments du marché monétaire ;
- Les valeurs doivent être cotées à court terme "A-3" ou plus par Standard & Poor's ;
- La date d'échéance ne doit pas excéder 12 mois ;

Pour les placements en actions, les limites suivantes s'appliquent :

- L'exposition envers une seule entité ne doit pas dépasser 6 % de la valeur de marché du portefeuille d'actions. L'exposition envers un fonds d'action ou un fonds de fonds ne doit pas dépasser 12 % de la valeur de marché totale du portefeuille d'actions ;
- Les actions sur marchés émergents ne doivent pas dépasser 20 % de la valeur de marché du portefeuille d'actions ;
- La part du portefeuille investie en actions ne doit pas dépasser 30 % de la valeur de marché du portefeuille.

Pour les placements alternatifs, les limites suivantes s'appliquent :

- La part du portefeuille investie en fonds alternatifs, tel que les *hedge funds* et les fonds de fonds, ne peut pas excéder 15 % de la valeur de marché totale du portefeuille.

Pour les investissements dans les matières premières, les limites suivantes s'appliquent :

- Les placements doivent être limités à 5 % de la valeur de marché totale du portefeuille.



Pour les investissements immobiliers, les limites suivantes s'appliquent :

- Les investissements directs dans l'immobilier (construction) ainsi que les investissements dans des fonds immobiliers seront limités à 10 % de la valeur du portefeuille global sur le marché.

Pour les instruments financiers dérivés :

- Les ventes d'options sont autorisées dans le but d'améliorer le rendement et sont toujours couvertes par un actif sous-jacent dans le portefeuille ;
- Les contrats du type *forward* sur les monnaies sont toujours couverts par un actif sous-jacent dans le portefeuille ;
- Les opérations de prêts de titres ne sont pas autorisées.

Tous les autres types d'investissements nécessitent l'approbation préalable du CT et / ou de la commission des finances.

Répartition par monnaie

Les placements de la Fondation Olympique peuvent être effectués dans toute monnaie convertible. Cependant, les limites suivantes doivent être maintenues et respectées :

- 80-100 % des placements doivent être en dollars américains
- 0-20 % des placements doivent être en euros
- 0-10 % des placements doivent être en francs suisses
- Toutes les autres devises (0-5 %)

e) Portefeuille de la Solidarité Olympique

Le portefeuille de la Solidarité Olympique détient les fonds devant être distribués par la Solidarité Olympique.

La stratégie consiste à gérer les allocations versées par le CIO tous les deux ans et à coupler les investissements avec les sorties d'argent prévues. La nature du portefeuille devrait comporter un risque faible, l'objectif principal étant la préservation du capital. Le portefeuille sera orienté sur le court terme et aura un objectif de rendement absolu.

1. Fonds opérationnel de la Solidarité Olympique

Les types de placements autorisés comprennent :

- Des instruments du marché monétaire, des emprunts et obligations
- Des billets de trésorerie

Pour ce qui est des placements à taux fixe, les limites suivantes sont applicables :

- Notation – Le *Bloomberg Composite Rating* sera utilisé comme référence et les proportions suivantes s'appliqueront :

Obligations AAA et AA 50-100 %

Obligations A 0-50 %

Si une obligation est soudainement déclassée en dessous de A, le service de trésorerie du CIO informera la Solidarité Olympique afin de procéder à une analyse approfondie pour établir le niveau de risque ;



- L'échéance des produits de placement à taux fixe ne doit pas excéder 5 ans et la "value at risk" à 90 jours doit rester inférieure à 6 % de la valeur de marché ;
- L'exposition totale à une entité ne doit pas excéder 6 % de la valeur totale de marche du portefeuille obligataire, fonds excédentaire inclus.

Pour les billets de trésorerie :

- Les billets de trésorerie sont comptabilisés en tant qu'instruments du marché monétaire
- Les valeurs doivent être cotées à court terme "A-3" ou plus par *Standard & Poor's*
- La date d'échéance ne doit pas excéder 12 mois.

2. Fonds excédentaires de la Solidarité Olympique

Après les Jeux de Londres en 2012, un fonds de réserve a été créé. Le but de ce fonds est de couvrir d'éventuelles allocations plus faibles du CIO.

Le fonds peut être investi dans tous les types de produits détaillés dans la section 1 et, jusqu'à concurrence de maximum 15 % du fonds excédentaire, dans les instruments suivants :

- Les actions ordinaires et les *Exchange-Traded Funds*
- Fonds de dette et actions de marchés émergents
- Les fonds de placement alternatifs ou *hedge funds* investis dans les titres décrits ci-dessus

Tous les investissements seront réalisés dans des actifs en USD.

Tous les autres types d'investissement nécessitent l'approbation préalable de la commission de la Solidarité Olympique.

f) Portefeuille du programme TOP

Au même titre que la Solidarité Olympique, le programme TOP détient un portefeuille opérationnel et un fonds excédentaire.

Le fonds excédentaire du programme TOP a été mis en place en 2009 avec les profits marketing des précédents programmes TOP. Son but est de couvrir l'éventuel déficit du programme TOP. Dans le cas où aucun déficit n'interviendrait, les investissements seront étendus aux programmes futurs.

Étant donné que le modèle d'affaires du programme TOP est similaire à celui de la Solidarité Olympique, par analogie, les mêmes politiques d'investissement s'appliquent. Toutefois, les investissements du programme TOP peuvent être effectués en différentes devises.

Tous les autres types d'investissements nécessitent l'approbation préalable du CT et / ou de la commission des finances.

g) Banques dépositaires

Les actifs des différentes entités du groupe CIO doivent être détenus dans plusieurs banques afin de respecter le principe de diversification. Aucune d'entre elles ne peut détenir plus de 40 % des actifs totaux. Cette limite peut être temporairement dépassée lors d'importantes entrées de liquidités.



h) Benchmarks – Indices de référence

Chaque catégorie de placements incluse dans les portefeuilles du CIO devrait avoir un indice de référence identifié. Ces indices sont utilisés pour comparer le rendement total réalisé des classes d'actifs des portefeuilles du CIO avec un indice passif correspondant.

i) Rapports

Des rapports sur les portefeuilles de placement doivent être présentés à la commission des finances tous les semestres et au CT tous les mois. De plus, un rapport succinct (tableau de bord) est émis tous les mois et envoyé à la direction. Ce rapport s'assure du respect des procédures. Tout écart est mis en évidence et fait l'objet d'un suivi et d'une décision finale par la direction.

j) Non-respect des procédures et mise à jour

Des exceptions peuvent être approuvées dans le cas où des conditions inhabituelles du marché nécessiteraient une action immédiate et où il ne serait pas possible de réunir la commission des finances à temps. Si une action proposée entraîne un dépassement de la limite autorisée, un accord doit être obtenu au moins par le directeur des finances et le président de la commission des finances, avant de procéder à l'exécution de l'ordre sur le marché. À la réunion suivante du comité de trésorerie, les transactions effectuées doivent être présentées pour ratification.

Au cours de l'année 2024, comme en 2023, le tableau de bord mensuel n'a pas révélé de contradiction significative avec les procédures de gestion des risques.

Les procédures sont révisées au moins tous les deux ans. La mise à jour sera le résultat d'une réévaluation des objectifs des portefeuilles, des profils de risque, des investissements et devises autorisés et de la répartition des avoirs.

La dernière version date de juin 2023 et a été approuvée par la commission des finances réunie le 2 juin 2023 et par la commission exécutive le 7 juin 2023. Reconnaisant l'importance des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que l'impact positif que peut avoir l'implémentation de procédures responsables dans le processus d'investissement, la mise à jour majeure a consisté à intégrer des directives spécifiques ESG dans la procédure de gestion d'actif.

C) STRATÉGIE DE GESTION DES FONDS

Le solde des fonds comprend les fonds affectés qui sont gérés séparément en vue du financement du programme de la Solidarité Olympique ainsi que d'honorer les engagements liés au Fonds du Mouvement olympique. Les fonds non affectés sont détenus en vue du financement de la Fondation Olympique ainsi que du fonds de roulement du CIO.

D) ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, par méthode d'évaluation. Les différents niveaux ont été définis de la manière suivante :

- Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) ;
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (niveau 2) et



- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

Le tableau ci-dessous représente la répartition des actifs et passifs financiers à la juste valeur par niveau de risque au 31 décembre 2024.

USD 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
- Dépôts bancaires	212 269	-	-	212 269
- Fonds du marché monétaire	2 118 093	-	-	2 118 093
- Obligations	1 490 801	-	-	1 490 801
- Actions	217 570	-	2 117	219 687
- Fonds alternatifs	-	202 644	-	202 644
- Fonds immobiliers	94 691	-	-	94 691
- Instruments financiers dérivés	-	(3 165)	-	(3 165)
Total des actifs et des passifs	4 133 424	199 479	2 117	4 335 020

Le tableau ci-dessous représente la répartition des actifs et passifs financiers à la juste valeur par niveau de risque au 31 décembre 2023.

USD 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
- Dépôts bancaires	222 900	-	-	222 900
- Fonds du marché monétaire	2 052 202	-	-	2 052 202
- Obligations	1 420 763	-	-	1 420 763
- Actions	202 047	-	2 506	204 553
- Fonds alternatifs	-	184 902	-	184 902
- Fonds immobiliers	97 083	-	-	97 083
- Instruments financiers dérivés	-	2 654	-	2 654
Total des actifs et des passifs	3 994 995	187 556	2 506	4 185 057

À noter que les fonds alternatifs se composent de positions de *hedge funds* et de fonds de *private equity*.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, de négociants, de courtiers, de groupes industriels, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions de marché régulières. La cotation utilisée pour les actifs financiers du groupe est le dernier cours coté du jour. Ces instruments sont classés en niveau 1. Les instruments de niveau 1 comprennent principalement des fonds monétaires et des obligations classés comme *actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré-à-gré et les investissements alternatifs) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes



méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent le moins possible sur les estimations propres du groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

Le tableau ci-dessous présente les changements intervenus dans le niveau 3 pour l'année 2024.

USD 000	Actions
Balance d'ouverture	2 506
Achats d'instruments de niveau 3	-
Ventes d'instruments de niveau 3	-
Gains et pertes reconnus dans l' <i>Etat des activités consolidées</i>	(389)
Balance de clôture	2 117
<hr/>	
Gains ou (pertes) totaux de la période inclus dans l' <i>Etat des activités consolidées</i> des actifs détenus à la fin de la période ou vendus durant l'année	(389)

Le tableau ci-dessous présente les changements intervenus dans le niveau 3 pour l'année 2023.

USD 000	Actions
Balance d'ouverture	2 989
Achats d'instruments de niveau 3	-
Ventes d'instruments de niveau 3	(277)
Gains et pertes reconnus dans l' <i>Etat des activités consolidées</i>	(206)
Balance de clôture	2 506
<hr/>	
Gains ou (pertes) totaux de la période inclus dans l' <i>Etat des activités consolidées</i> des actifs détenus à la fin de la période ou vendus durant l'année	(230)

**4. LIQUIDITÉS**

USD 000	2024	2023
Trésorerie	303 470	145 371
Dépôts bancaires		
- en USD	315 800	104 500
- en EUR	3 933	-
- en CHF	-	15 094
- en GBP	4 506	7 642
Total liquidités	627 709	272 606

5. ACTIFS FINANCIERS**A) MOUVEMENTS DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT**

USD 000	2024	2023
Exercice se terminant le 31 décembre		
Solde d'ouverture	4 185 057	3 244 239
Acquisitions	3 416 780	2 930 587
Cessions	(3 322 074)	(2 092 158)
Gains / (pertes) sur vente d'actifs financiers (note 27)	41 622	19 421
Différences de change	(31 382)	9 111
Augmentation / (diminution) de la valeur de marché	48 181	73 857
Solde de clôture	4 338 184	4 185 057
Au 31 décembre		
Dont actifs circulants	3 207 210	2 972 861
Dont actifs immobilisés	1 130 974	1 212 196
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4 338 184	4 185 057

**B) ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR PORTEFEUILLE ET CATÉGORIE**

USD 000	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
a) Comité International Olympique		
Dépôts bancaires	205 990	222 900
Fonds du marché monétaire	1 457 741	1 302 089
Obligations	636 688	607 350
Instruments financiers dérivés	-	2 654
	<u>2 300 419</u>	<u>2 134 993</u>
b) Fondation Olympique		
Dépôts bancaires	6 279	-
Fonds du marché monétaire	43 698	90 986
Obligations	609 505	579 290
Actions	219 686	204 553
Fonds alternatifs	178 817	162 235
Titres immobiliers	94 691	97 083
	<u>1 152 676</u>	<u>1 134 147</u>
c) Solidarité Olympique		
Fonds du marché monétaire	353 366	171 288
Obligations	152 002	174 640
Fonds alternatifs	23 827	22 667
	<u>529 195</u>	<u>368 595</u>
d) Programme TOP		
Fonds du marché monétaire	263 288	487 839
Obligations	92 606	59 483
	<u>355 894</u>	<u>547 322</u>
Total des portefeuilles	<u><u>4 338 184</u></u>	<u><u>4 185 057</u></u>
Total par catégorie		
Dépôts bancaires	212 269	222 900
Fonds du marché monétaire	2 118 093	2 052 202
Obligations	1 490 801	1 420 763
Actions	219 686	204 553
Fonds alternatifs	202 644	184 902
Titres immobiliers	94 691	97 083
Instruments financiers dérivés	-	2 654
	<u>4 338 184</u>	<u>4 185 057</u>

Veuillez noter que les liquidités (note 4) ne sont pas incluses dans les montants ci-dessus.

**C) ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE**

USD 000	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
	Coût amorti	Total	
Actifs dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024			
Actifs circulants			
- Liquidités (note 4)	-	627 709	627 709
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5A)	3 207 210	-	3 207 210
- Débiteurs et autres actifs circulants (note 6)	-	218 688	218 688
Actifs immobilisés			
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5A)	1 130 974	-	1 130 974
- Débiteurs à long terme et autres actifs immobilisés (note 7)	-	537 722	537 722
Total	4 338 184	1 384 119	5 722 303
Actifs dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023			
Actifs circulants			
- Liquidités (note 4)	-	272 606	272 606
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5A)	2 972 861	-	2 972 861
- Débiteurs et autres actifs circulants (note 6)	-	1 072 539	1 072 539
Actifs immobilisés			
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5A)	1 212 196	-	1 212 196
- Débiteurs à long terme et autres actifs immobilisés (note 7)	-	393 085	393 085
Total	4 185 057	1 738 229	5 923 287

La valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers présentée ci-dessus est équivalente à la juste valeur, sauf indication contraire dans les notes y relatives.

**6. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS CIRCULANTS**

USD 000	2024	2023
Avances versées aux comités d'organisation des Jeux Olympiques :		
- Paris 2024	-	593 014
- Milano Cortina 2026	7 711	7 711
Créances à recevoir des comités d'organisation des Jeux Olympiques :		
- Paris 2024	26 780	99 116
- Milano Cortina 2026	1 330	693
- Los Angeles 2028	15	13
- Autres comités d'organisation	2	44
Droits du programme TOP à recevoir	20 058	52 810
Créances de droits de télévision	1 415	33 863
Impôt anticipé et TVA à récupérer	85 517	39 565
Produits à recevoir	24 595	177 978
Intérêts courus	19 221	17 626
Charges payées d'avance et avances	19 543	33 026
Autres débiteurs	11 881	16 460
Soutien financier à une Fédération Internationale	620	620
Total débiteurs et autres actifs circulants	218 688	1 072 539

Au 31 décembre 2024, des créances de USD 11,2 millions étaient échues. Au 31 décembre 2023, des créances de USD 62,3 millions étaient échues.

Les avances et créances aux COJO sont garanties par les gouvernements nationaux et locaux respectifs, lesquels ont la notation *Standard & Poor's* suivante au 31 décembre 2024 : gouvernement français (Paris 2024) AA- (2023 : AA), gouvernement italien (Milano Cortina 2026) BBB (2023 : BBB) et gouvernement de la ville de Los Angeles (Los Angeles 2028) AA (2023 : AA).

**7. DÉBITEURS À LONG TERME ET AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS**

USD 000	2024	2023
Avances aux comités d'organisation des Jeux Olympiques :		
- Milano Cortina 2026	213 211	140 423
- Los Angeles 2028	251 162	216 262
- Brisbane 2032	20 000	10 000
Créances à recevoir des comités d'organisation des Jeux Olympiques :		
- Los Angeles 2028	42 308	14 523
Produits à recevoir	675	-
Prêts aux entreprises associées	3 363	3 629
Impôt différé actif	3 967	2 718
Dépôts de garantie	1 637	1 753
Charges payées d'avance et avances	1 332	3 090
Autres actifs financiers	67	67
Soutien financier à une Fédération Internationale	-	620
Total débiteurs à long terme et autres actifs immobilisés	537 722	393 085

Les avances et créances aux COJO sont garanties par les gouvernements nationaux et locaux respectifs, lesquels ont la notation *Standard & Poor's* suivante au 31 décembre 2024 : gouvernement italien (Milano Cortina 2026) BBB (2023: BBB), gouvernement de la ville de Los Angeles (Los Angeles 2028) AA (2023: AA) et gouvernement de l'état du Queensland (Brisbane 2032) AA+ (2023: AA+).



8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

USD 000	Terrains, bâtiments et installations	Aménagements immobiliers, mobilier et équipement	Matériel informatique	Matériels de radio-télédiffusion	Collections	Construction en cours	Total
Au 1er janvier 2023							
Coûts	292 624	62 461	22 488	56 661	23 269	26	457 529
Amortissements cumulés	(48 486)	(51 933)	(20 223)	(51 092)	(2 197)	-	(173 931)
Valeur comptable nette	244 138	10 528	2 265	5 569	21 072	26	283 598
Au 31 décembre 2023							
Valeur comptable nette à l'ouverture	244 138	10 528	2 265	5 569	21 072	26	283 598
Différences de change	8 747	203	131	118	-	174	9 373
Acquisitions / cessions nettes	226	1 212	4 227	6 719	164	7 438	19 986
Transferts, net	-	91	-	-	-	(91)	-
Amortissements	(9 004)	(4 776)	(1 335)	-	(111)	-	(15 226)
Valeur comptable nette à la clôture	244 107	7 258	5 288	12 406	21 125	7 547	297 731
Au 31 décembre 2023							
Coûts	304 073	67 157	27 388	63 676	23 433	7 547	493 274
Amortissements cumulés	(59 966)	(59 899)	(22 100)	(51 270)	(2 308)	-	(195 543)
Valeur comptable nette	244 107	7 258	5 288	12 406	21 125	7 547	297 731
Au 31 décembre 2024							
Valeur comptable nette à l'ouverture	244 107	7 258	5 288	12 406	21 125	7 547	297 731
Différences de change	(7 417)	(150)	(247)	(198)	(0)	(181)	(8 193)
Acquisitions / cessions nettes	816	2 280	1 803	949	31	262	6 141
Transferts, net	378	31	-	7 248	-	(7 591)	66
Amortissements	(9 052)	(2 729)	(3 677)	(14 533)	(97)	-	(30 088)
Valeur comptable nette à la clôture	228 832	6 690	3 167	5 872	21 059	37	265 657
Au 31 décembre 2024							
Coûts	295 254	65 483	27 436	69 316	23 467	37	480 993
Amortissements cumulés	(66 422)	(58 793)	(24 269)	(63 444)	(2 408)	-	(215 336)
Valeur comptable nette	228 832	6 690	3 167	5 872	21 059	37	265 657

Réconciliation de la charge d'amortissement :

USD 000	2024	2023
Inclus dans :		
- Coûts opérationnels (note 25)	6 373	6 843
- Promotion du Mouvement olympique (note 24)	4 203	6 163
- Dépenses relatives aux Jeux Olympiques (note 19)	19 452	-
- Charges différées des Jeux Olympiques (note 11)	60	2 220
Total amortissements - immobilisations corporelles	30 088	15 226
Reconnaissance des charges différées des précédentes éditions de Jeux Olympiques (note 11)	2 061	-



Le tableau ci-dessous présente les mouvements relatifs aux actifs reconnus au titre de droit d'utilisation selon IFRS 16.

USD 000	Terrains, bâtiments et installations	Aménagements immobiliers, mobilier et équipement	Total
Au 31 décembre 2023			
Valeur comptable nette à l'ouverture	16 851	982	17 833
Acquisitions / cessions nettes	-	184	184
Total actifs reconnus	16 851	1 166	18 017
Différences de change	481	23	504
Amortissements	(2 299)	(825)	(3 124)
Valeur comptable nette à la clôture	15 033	364	15 397
Au 31 décembre 2023			
Coûts	26 625	4 478	31 103
Amortissements cumulés	(11 592)	(4 114)	(15 706)
Valeur comptable nette	15 033	364	15 397
Au 31 décembre 2024			
Valeur comptable nette à l'ouverture	15 033	364	15 397
Acquisitions / cessions nettes	-	675	675
Total actifs reconnus	15 033	1 039	16 072
Différences de change	(793)	12	(781)
Amortissements	(2 295)	(548)	(2 843)
Valeur comptable nette à la clôture	11 945	503	12 448
Au 31 décembre 2024			
Coûts	25 148	5 144	30 292
Amortissements cumulés	(13 203)	(4 641)	(17 844)
Valeur comptable nette	11 945	503	12 448

Les actifs reconnus au titre de droit d'utilisation se composent d'un immeuble de bureau, d'entrepôts, de véhicules et de machines. Une obligation locative correspondante a été reconnue sous les *Passifs financiers* (note 13).

Les actifs reconnus au titre de droit d'utilisation sont tous dépréciés à partir du début de la location jusqu'à la fin de la durée d'utilisation ou de la location si celle-ci devrait être plus courte. Les durées de location ont été estimées au cas par cas selon les termes des contrats et les estimations des durées d'utilisation probables faites par les utilisateurs (note 13). En considérant la durée d'amortissement de ces actifs, le groupe a appliqué les principes comptables tels que décrits dans la note 2F.

Les conditions de location ne comportent aucune restriction d'utilisation, toutefois les actifs concernés ne peuvent pas être mis en gage.



9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

USD 000	Logiciel et licences	Médiathèque	Collections	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
Au 1er janvier 2023					
Coûts	65 067	51 806	29 987	2 611	149 471
Amortissements cumulés	(52 089)	(51 679)	(4 911)	-	(108 679)
Valeur comptable nette	12 978	127	25 076	2 611	40 792
Au 31 décembre 2023					
Valeur comptable nette à l'ouverture	12 978	127	25 076	2 611	40 792
Différences de change	463	-	-	49	512
Acquisitions / cessions nettes	900	-	350	7 734	8 984
Transferts, net	9 196	-	-	(9 196)	-
Amortissements	(7 388)	(127)	-	-	(7 515)
Valeur comptable nette à la clôture	16 149	-	25 426	1 198	42 773
Au 31 décembre 2023					
Coûts	69 297	51 806	30 337	1 198	152 638
Amortissements cumulés	(53 148)	(51 806)	(4 911)	-	(109 865)
Valeur comptable nette	16 149	-	25 426	1 198	42 773
Au 31 décembre 2024					
Valeur comptable nette à l'ouverture	16 149	-	25 426	1 198	42 773
Différences de change	(1 068)	-	-	(71)	(1 139)
Acquisitions / cessions nettes	426	-	-	9 799	10 225
Transferts, net	9 823	-	-	(9 889)	(66)
Amortissements	(8 820)	-	-	-	(8 820)
Valeur comptable nette à la clôture	16 510	-	25 426	1 037	42 973
Au 31 décembre 2024					
Coûts	74 385	51 806	30 337	1 037	157 565
Amortissements cumulés	(57 875)	(51 806)	(4 911)	-	(114 592)
Valeur comptable nette	16 510	-	25 426	1 037	42 973

Réconciliation de la charge d'amortissement :

USD 000	2024	2023
Inclus dans :		
- Coûts opérationnels (note 25)	-	135
- Promotion du Mouvement olympique (note 24)	5 099	5 183
- Dépenses relatives aux Jeux Olympiques (note 19)	3 575	-
- Charges différées des Jeux Olympiques (note 11)	146	2 197
Total amortissements - immobilisations incorporelles	8 820	7 515
Reconnaissance des charges différées des précédentes éditions de Jeux Olympiques (note 11)	2 825	-

**10. CRÉANCIERS ET CHARGES À PAYER**

USD 000	2024	2023
Engagements à court terme		
Montants à payer aux comités d'organisation des Jeux Olympiques :		
- Beijing 2022	29 607	29 607
- Paris 2024	124 823	41 575
- Los Angeles 2028	4 960	-
Droits à distribuer au Mouvement olympique	67 990	8 186
Autres créanciers	104 176	72 686
Charges à payer	94 396	216 140
Provision pour contrôle de dopage	974	1 076
Total créanciers et charges à payer	426 926	369 270
Engagements à long terme		
Autres provisions	393	557
Provision pour contrôle de dopage	5 380	6 286
Total créanciers et charges à payer	5 773	6 843



11. AVANCES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES, REVENUS ET CHARGES DIFFÉRÉS

A) AVANCES SUR DROITS TV

USD 000	2024			2023		
	Total avances sur droits TV	Déduction des droits TV répartis à l'USOPC	Avances, nettes	Total avances sur droits TV	Déduction des droits TV répartis à l'USOPC	Avances, nettes
Jeux Olympiques de Paris 2024	-	-	-	1 647 681	(79 815)	1 567 866
Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026	419 366	(24 735)	394 631	288 153	(24 735)	263 418
Jeux Olympiques de Los Angeles 2028	31 094	(2 015)	29 079	30 380	(2 015)	28 365
Futurs Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse	46 776	(3 316)	43 460	46 801	(3 316)	43 485
Total	497 236	(30 066)	467 170	2 013 015	(109 881)	1 903 134
Part à court terme	-	-	-	1 647 706	(79 815)	1 567 891
Part à long terme	497 236	(30 066)	467 170	365 309	(30 066)	335 243
Total	497 236	(30 066)	467 170	2 013 015	(109 881)	1 903 134

B) REVENUS DIFFÉRÉS

USD 000	2024	2023
Jeux Olympiques de Paris 2024	-	25 767
Programme TOP	92 687	157 788
Autres	4 995	7 826
Total	97 682	191 381
Part à court terme	97 682	170 670
Part à long terme	-	20 711
Total	97 682	191 381

**C) CHARGES DIFFÉRÉES**

USD 000	2024	2023
Jeux Olympiques de Paris 2024	-	168 859
Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026	54 592	31 099
Jeux Olympiques de Los Angeles 2028	25 709	22 167
Futurs Jeux Olympiques	8 683	5 600
Total	88 984	227 725
Part à court terme	-	168 859
Part à long terme	88 984	58 866
Total	88 984	227 725

12. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ENVERS LE PERSONNEL

Le fonds de prévoyance du CIO couvre la quasi-totalité des employés. Le plan a été évalué par des actuaires indépendants, suivant la méthode du coût unitaire projeté au 31 décembre 2024, comme en 2023.

La situation du plan de prévoyance et les montants inclus dans *l'État de la situation financière consolidée* aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

USD 000	2024	2023
Engagements de prévoyance envers le personnel futurs	398 656	348 555
Juste valeur des actifs du plan	(292 252)	(275 081)
Engagement / (actif) net reconnu dans l'état de la situation financière	106 404	73 474



Le mouvement des engagements de prévoyance durant l'année se présente comme suit :

USD 000	Engagements de prévoyance définis	Juste valeur des actifs du plan	Total
Au 1er janvier 2023	253 261	(223 739)	29 522
Coût des services rendus sur l'exercice	13 628	-	13 628
Impact des modifications du plan	-	-	-
Charge / (produit) d'intérêt	6 001	(5 302)	699
Charge nette enregistrée dans l'état des activités consolidées	19 629	(5 302)	14 327
Réévaluations :			
- Rendements des actifs du plan, excluant les montants inclus dans la charge / (produit) d'intérêt	-	(4 968)	(4 968)
- Perte / (gain) actuariel - changement financier	39 877	-	39 877
- Perte / (gain) actuariel - changement staff	2 123	-	2 123
Montant reconnu dans l'état consolidé du résultat global	42 000	(4 968)	37 032
Différences de change :	29 395	(23 921)	5 474
Contributions :			
- de l'employeur	-	(12 881)	(12 881)
- des employés	8 725	(8 725)	-
Prestations versées	(4 455)	4 455	-
Au 31 décembre 2023	348 555	(275 081)	73 474
Au 1er janvier 2024	348 555	(275 081)	73 474
Coût des services rendus sur l'exercice	18 678	-	18 678
Impact des modifications du plan	(9 267)	-	(9 267)
Charge / (produit) d'intérêt	4 817	(3 802)	1 015
Charge nette enregistrée dans l'état des activités consolidées	14 228	(3 802)	10 426
Réévaluations :			
- Rendements des actifs du plan, excluant les montants inclus dans la charge / (produit) d'intérêt	-	(17 059)	(17 059)
- Perte / (gain) actuariel - changement financier	63 536	-	63 536
- Perte / (gain) actuariel - changement staff	(3 765)	-	(3 765)
Montant reconnu dans l'état consolidé du résultat global	59 771	(17 059)	42 712
Différences de change :	(27 644)	21 180	(6 464)
Contributions :			
- de l'employeur	-	(13 744)	(13 744)
- des employés	9 353	(9 353)	-
Prestations versées	(5 607)	5 607	-
Au 31 décembre 2024	398 656	(292 252)	106 404

Le rendement effectif des actifs du plan se traduit par un gain de USD 20,9 millions en 2024 (2023 : gain de USD 10,3 millions).



Les hypothèses utilisées pour les calculs actuariels sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les valeurs actualisées	0.95%	1.45%
Taux annuel de croissance des salaires futurs	1.50%	1.50%
Taux estimé de croissance des prestations futures de prévoyance	0.00%	0.00%
Taux estimé de rendement à long terme des actifs du plan	0.95%	1.45%
Table de mortalité	LPP2020_G	LPP2020_G

À titre indicatif de la sensibilité des hypothèses ci-dessus, une diminution du taux d'escompte de 0,5 % par année, toutes choses étant égales par ailleurs, impliquerait une augmentation de l'engagement de retraite de USD 52,0 millions (2023 : USD 42,6 millions). Des changements au niveau des autres hypothèses ci-dessus n'impliqueraient pas de changements significatifs de l'engagement de retraite.

L'allocation des actifs du plan au 31 décembre est la suivante :

USD 000	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Liquidités	7 929	8 246
Actions	77 394	69 198
Obligations	120 072	114 255
Immobiliers et fond immobiliers	71 200	66 117
Autres	15 657	17 265
Total	<u>292 252</u>	<u>275 081</u>

USD 000	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Liquidités et actifs cotés	286 436	268 806
Actifs non cotés (immobilier)	5 816	6 275
Total	<u>292 252</u>	<u>275 081</u>

Les contributions estimées au fonds de prévoyance au 31 décembre 2025 s'élèvent à USD 13,2 millions.

L'échéance moyenne pondérée de l'obligation des engagements de prévoyance définis est de 23,5 ans en 2024 (2023 : 22,5 ans).

L'analyse de la maturité attendue des versements des prestations de retraite non actualisées pour les dix prochaines années est la suivante :

Au 31 décembre 2024	USD 000
2025	6 754
2026	7 317
2027	7 365
2028	7 955
2029	8 425
2030-2034	49 893



13. PASSIFS FINANCIERS

USD 000	2024	2023
Engagements à court terme		
Instruments financiers dérivés	669	-
Obligation locative	2 439	2 579
Emprunt bancaire	1 983	2 139
Total passifs financiers à court terme	5 091	4 718
Engagements à long terme		
Instruments financiers dérivés	2 496	-
Obligation locative	10 862	13 727
Emprunt bancaire	117 812	129 249
Total passifs financiers à long terme	131 170	142 976

En 2016, le groupe a contracté un emprunt d'un montant de CHF 120 millions pour financer la construction de son siège à Lausanne, qui a été consolidé en emprunt hypothécaire à la fin de la construction en 2019. À titre de garantie, un montant de CHF 40 millions des actifs de la Fondation Olympique sont nantis en faveur de la banque. Les coûts d'emprunt ont été reconnus au taux de 1,48% (2023 : 1,49%), qui est également le taux d'intérêt effectif des emprunts.

USD 000	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de		
	résultat	Coût amorti	Total
Passifs financiers dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024			
Engagements à court terme			
- Passifs financiers	669	-	669
- Emprunt bancaire	-	1 983	1 983
- Obligation locative	-	2 439	2 439
Engagements à long terme			
- Passifs financiers	2 496	-	2 496
- Emprunt bancaire	-	117 812	117 812
- Obligation locative	-	10 862	10 862
Total	3 165	133 096	136 261
Passifs financiers dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023			
Engagements à court terme			
- Emprunt bancaire	-	2 139	2 139
- Obligation locative	-	2 579	2 579
Engagements à long terme			
- Emprunt bancaire	-	129 249	129 249
- Obligation locative	-	13 727	13 727
Total	-	147 694	147 694

La valeur comptable de chaque catégorie de passifs financiers présentée ci-dessus est équivalente à la juste valeur, sauf indication contraire dans les notes relatives.



Le tableau ci-dessous résume la réconciliation de la dette financière nette pour les *emprunts bancaires* et les *obligations locatives*.

USD 000	Emprunts bancaires		Obligations locatives	
	2024	2023	2024	2023
Réconciliation de la dette financière nette				
Solde au 1er janvier	131 388	121 526	16 306	18 345
Variations durant l'année	(11 593)	9 862	(3 006)	(2 039)
<i>Emprunt ou location supplémentaire</i>	-	-	675	185
<i>Intérêt payé</i>	-	-	46	54
<i>Principal payé</i>	(2 048)	(1 996)	(2 762)	(2 889)
<i>Différences de change</i>	(9 545)	11 858	(87)	132
<i>Ecart de conversion cumulés</i>	-	-	(878)	479
Solde au 31 décembre	119 795	131 388	13 301	16 306

Les obligations locatives sont mesurées selon le principe de la valeur actualisée qui comprend principalement les paiements fixes. Les paiements variables indexés sur l'indice des prix ont été inclus dans l'obligation locative et initialement mesurés selon l'indice des prix à la date de début du contrat.

Le groupe a décidé d'utiliser les exemptions prévues par la norme et a exclu du champ d'application :

- Les locations à court terme (dont la durée est inférieure à une année)
- Les actifs de faible valeur (dont la juste valeur est inférieure à USD 5 000)

Les paiements associés à ces locations sont reconnus en tant que charges dans l'*État des activités consolidées* ou en tant que charges différées selon la note 2E si liés aux activités de diffusion. L'effet des intérêts de location est enregistré dans les *Produits / (charges) financiers, nets*.

USD 000	2024	2023
Dépenses en relation avec les exemptions relatives à la comptabilisation IFRS 16		
Loyers payés en relation avec des locations à court terme et bien sous-jacent de faible valeur	33 607	1 636
Loyers payés en relation avec des paiements de loyers variables qui ne sont pas compris dans l'obligation locative	-	-
Total loyers payés inclus dans les coûts opérationnels	33 607	1 636
Loyers payés en relation avec des locations à court terme et bien sous-jacent de faible valeur	23	1 136
Loyers payés en relation avec des paiements de loyers variables qui ne sont pas compris dans l'obligation locative	-	-
Total loyers payés inclus dans les charges différées (courant)	23	1 136

Les contrats de location sont généralement définis pour des périodes fixes d'un à cinq ans et peuvent avoir des clauses de renouvellement. En déterminant les conditions du contrat de location, la direction a tenu compte des faits et circonstances qui pourraient mener à exercer une clause de renouvellement ou à ne pas exercer une clause de résiliation. Les options de renouvellement ont été prises en considération uniquement si la direction estimait que cette hypothèse semblait raisonnablement plausible.

Aucun contrat de location ne prévoit un transfert de propriété à la fin du contrat et aucune option d'achat existante ne semble suffisamment attractive pour être exercée.



USD 000	2024	2023
Risque de liquidité des obligations locatives		
Moins d'un an	2 439	2 579
1 à 2 ans	1 948	2 263
2 à 5 ans	5 949	6 120
Plus de 5 ans	2 965	5 344
Solde de l'obligation locative au 31 décembre	13 301	16 306

Les contrats de leasing des véhicules ont été actualisés selon le taux mentionné dans le contrat. L'obligation locative souscrite par OBS SL et OCS SL a été actualisée en utilisant le taux d'intérêt de la banque centrale d'Espagne (2024: 1,47%, 2023: 1,47%). Le taux d'intérêt effectif du groupe de 1,94% (2023: 2,37%) a été appliqué pour tous les autres contrats. Ce taux est celui que chaque entité du groupe aurait à payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif d'une valeur similaire à ceux actuellement en location dans un environnement économique semblable en termes d'échéances, de sécurité et de conditions.

**14. FONDS AFFECTÉS**

Le tableau ci-dessous présente les mouvements dans le solde des fonds affectés en relation avec le programme de la Solidarité Olympique et le Fonds du Mouvement olympique.

USD 000	Programme de la Solidarité Olympique	Fonds du Mouvement olympique	Total
Solde au 1er janvier 2023	415 508	191 872	607 380
Part de la distribution des revenus aux CNO (note 22)	50 000	-	50 000
Fonds réservés pour allocation aux organisations du Mouvement Olympique (note 22)	-	-	-
<u>Utilisation :</u>			
- Dépenses liées aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (note 20)	(1 329)	(1 428)	(2 757)
- Dépenses liées aux Jeux Olympiques	-	-	-
- Programme de la Solidarité Olympique (note 21)	(121 676)	-	(121 676)
- Coûts opérationnels	(6 771)	-	(6 771)
- Projets spéciaux	-	(2 222)	(2 222)
- Allocation à l'Agence Mondiale Antidopage	-	(22 478)	(22 478)
- Allocation au Conseil International d'Arbitrage en matière de Sport	-	(8 153)	(8 153)
- Allocation au Comité International Paralympique	-	(2 000)	(2 000)
- Assistance financière aux autres organisations du Mouvement Olympique	300	(12 361)	(12 061)
Autres revenus	795	-	795
Produits / (charges) financiers, nets	20 212	-	20 212
Solde au 31 décembre 2023	357 039	143 230	500 269
Part de la distribution des revenus aux CNO (note 22)	442 540	-	442 540
Fonds réservés pour allocation aux organisations du Mouvement Olympique (note 22)	-	190 000	190 000
<u>Utilisation :</u>			
- Dépenses liées aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (note 20)	(5 192)	-	(5 192)
- Dépenses liées aux Jeux Olympiques	(41 275)	-	(41 275)
- Programme de la Solidarité Olympique (note 21)	(117 212)	-	(117 212)
- Coûts opérationnels	(7 254)	(932)	(8 186)
- Projets spéciaux	-	(3 026)	(3 026)
- Allocation à l'Agence Mondiale Antidopage	-	(20 375)	(20 375)
- Allocation au Conseil International d'Arbitrage en matière de Sport	-	(9 142)	(9 142)
- Allocation au Comité International Paralympique	-	(2 000)	(2 000)
- Assistance financière aux autres organisations du Mouvement Olympique	350	(11 105)	(10 755)
Autres revenus	880	-	880
Produits / (charges) financiers, nets	15 077	-	15 077
Solde au 31 décembre 2024	644 953	286 650	931 603

**15. REVENUS DES DROITS DE TÉLÉVISION**

USD 000	2024	2023
Source de revenus des droits de télévision par région		
Amériques	1 718 643	-
Europe	633 374	-
Afrique	18 950	-
Asie	828 707	-
Océanie	51 504	-
	3 251 178	-
Revenus des droits de diffusion des Jeux Olympiques de la Jeunesse	1 047	-
Total revenus des droits de télévision	3 252 225	-

Les revenus reconnus dans l'*État des activités consolidées* en 2024 qui étaient inclus dans le solde des *avances relatives aux Jeux Olympiques* au début de l'exercice 2024 étaient de USD 1 567,9 millions (2023 : néant).

16. DROITS DE MARKETING DU PROGRAMME TOP

USD 000	2024	2023
Droits de marketing du programme TOP par type de reconnaissance du revenu		
Revenus reconnus progressivement	871 456	739 230
Revenus reconnus à un moment précis	68	294
Total droits de marketing du programme TOP	871 524	739 524

Les revenus reconnus dans l'*État des activités consolidées* en 2024 qui étaient inclus dans le solde des *revenus différés* au début de l'exercice 2024 étaient de USD 137,1 millions (2023 : USD 145,5 millions).

**17. AUTRES DROITS**

USD 000	2024	2023
Redevances :		
- Programme marketing du COJO	94 761	121 360
- Licences	11 333	6 527
Fournisseurs	6 262	1 601
Hospitalité	8 174	12 000
Autres	3 102	962
Total autres droits	123 632	142 450

Les revenus reconnus dans l'*État des activités consolidées* en 2024 qui étaient inclus dans le solde des *revenus différés* au début de l'exercice 2024 étaient de USD 7,5 millions (2023 : néant).

18. AUTRES REVENUS

USD 000	2024	2023
Revenus de diffusion unilatérale et des Jeux Paralympiques	122 734	-
Autres revenus	44 698	20 119
Total autres revenus	167 432	20 119

Les revenus de diffusion unilatérale et des Jeux Paralympiques reconnus dans l'*État des activités consolidées* en 2024 qui étaient inclus dans le solde des *revenus différés* au début de l'exercice 2024 étaient de USD 25,8 millions (2023 : néant).

**19. DÉPENSES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES**

USD 000	2024	2023
Coûts de diffusion	437 198	-
Coûts de candidature, préparation des Jeux et transfert de connaissance	33 958	-
Technologie et communication digitale	29 716	-
Opérations Jeux	84 959	-
Contributions aux CNO, comprenant bourses de transports, équipements et athlètes	41 275	-
Programmes médicaux et de contrôle de dopage	6 184	-
Programme Marketing et coûts des droits TV	39 831	-
Prime d'assurance pour annulation des Jeux	9 274	-
Autres coûts	25 973	-
Total des dépenses relatives aux Jeux Olympiques	708 368	-

Les coûts de diffusion comprennent les dépenses d'équipement, de production et de télécommunication prises en charge par le groupe pour la diffusion en direct des signaux télévisuels et radiophoniques des Jeux Olympiques de Paris 2024 :

USD 000	2024	2023
Coûts de diffusion :		
Matériel de diffusion et construction installations	144 424	-
Amortissement du matériel de diffusion	27 913	-
Salaires et charges sociales	59 889	-
Main-d'œuvre opérationnelle Jeux	71 628	-
Logistique	53 169	-
Production	47 701	-
Télécommunications	8 740	-
Administration et autres dépenses	23 734	-
Total coûts de diffusion	437 198	-

**20. DÉPENSES RELATIVES AUX JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE**

USD 000	2024	2023
Coûts de diffusion	5 291	1 427
Coûts de candidature, préparation des Jeux et transfert de connaissance	917	1 575
Technologie et communication digitale	7 306	1 854
Opérations Jeux	6 200	2 124
Frais de transport, voyage et résidence des athlètes, CNO et FI	5 192	2 757
Total des dépenses relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse	24 906	9 737

**21. PROGRAMME DE LA SOLIDARITÉ OLYMPIQUE**

USD 000	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Programmes des années précédentes		
Gérés par la Solidarité Olympique	(4 640)	(2 509)
Gérés par les Associations continentales	2 635	657
	<u>(2 005)</u>	<u>(1 852)</u>
Programmes de l'année en cours		
<u>Programmes continentaux :</u>		
- Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique	11 797	10 711
- Panam Sports	10 025	10 025
- Olympic Council of Asia	7 984	10 312
- Comités Olympiques Européens	11 735	12 776
- Oceania National Olympic Committees	6 263	6 217
- Association des Comités Nationaux Olympiques	4 000	4 000
	<u>51 804</u>	<u>54 041</u>
<u>Programmes mondiaux de la Solidarité Olympique :</u>		
- Bourses olympiques pour athlètes	15 173	16 160
- Subventions pour les sports d'équipe	2 487	4 258
- Stages techniques pour entraîneurs	3 315	3 618
- Bourses olympiques pour entraîneurs	3 147	2 825
- Subvention pour les activités des Commissions des athlètes des CNO	1 058	1 151
- Transition de carrière des athlètes	964	305
- Subvention pour athlètes de niveau continental	3 427	6 222
- Développement des jeunes athlètes	5 504	5 729
- Développement du système sportif national	4 015	3 165
- Soutien aux athlètes réfugiés	1 363	1 116
- Programme pour les Valeurs Olympiques	8 588	7 791
- Développement de l'administration des CNO	10 720	10 811
- Cours nationaux pour dirigeants sportifs	1 145	1 222
- Formation internationale en management du sport	873	931
- Échanges entre CNO	165	371
- Forums pour les CNO et leurs athlètes	869	1 265
- Projets spéciaux	923	475
	<u>63 736</u>	<u>67 415</u>
<u>Services techniques de support</u>	3 677	2 072
Total des programmes de l'année en cours	<u>119 217</u>	<u>123 528</u>
Total des programmes de la Solidarité Olympique	<u><u>117 212</u></u>	<u><u>121 676</u></u>

**22. DISTRIBUTION DES REVENUS**

USD 000	2024			2023		
	TOP			TOP		
	Revenus	Programme	Total	Revenus	Programme	Total
Comité d'organisation de Paris 2024	854 682	199 999	1 054 681	-	127 412	127 412
Comité d'organisation de Milano Cortina 2026	-	7 947	7 947	-	7 827	7 827
Comité d'organisation de Los Angeles 2028	-	14 722	14 722	-	14	14
USOPC	196 350	124 536	320 886	-	109 811	109 811
Fédérations Internationales	590 100	-	590 100	-	-	-
Comités Nationaux Olympiques	448 461	87 277	535 738	60 400	95 041	155 441
Fonds du Mouvement olympique	190 000	-	190 000	-	-	-
Autres coûts	-	10 083	10 083	-	5 400	5 400
	2 279 593	444 564	2 724 157	60 400	345 505	405 905
Fonds réservés pour allocation aux organisations du Mouvement Olympique	(190 000)	-	(190 000)	-	-	-
Part des revenus des Comités Nationaux Olympiques réservée dans les fonds affectés	(442 540)	-	(442 540)	(50 000)	-	(50 000)
Distribution de revenus aux COJO, aux CNO, aux FI et à l'USOPC	1 647 053	444 564	2 091 617	10 400	345 505	355 905

En application de la recommandation faite durant le XIIIe Congrès olympique à Copenhague en 2009, les revenus distribuables une fois les Jeux Olympiques achevés avec succès incluent les revenus en liquide et en nature des droits de télévision, des droits du programme TOP et une partie des revenus issus des royalties. La part des revenus distribuée aux COJO, à l'USOPC et les coûts relatifs aux Jeux Olympiques sont déduits du revenu afin de calculer la part égale attribuable aux Fédérations Internationales, aux Comités Nationaux Olympiques et au Comité International Olympique.

Pour les Jeux Olympiques de Paris de 2024, l'allocation globale des revenus au Mouvement olympique, incluant les montants payés ou à payer avant 2024, a été effectuée de la façon suivante :

USD 000

Revenus bruts distribuables des Jeux Olympiques de Paris 2024

Allocation aux :

- Fédérations Internationales	590 100
- Comités Nationaux Olympiques	590 100
- Comité International Olympique	590 100

Total	1 770 300
--------------	------------------

**23. DISTRIBUTION D'AUTRES DROITS**

USD 000	2024	2023
Distribution d'autres droits :		
Allocation des droits de licence aux		
- COJO	3 363	743
- CNO	713	862
- USOPC	302	194
Allocation des droits d'hospitalité et de billetterie aux		
- CNO	16 763	5 286
- COJO	8 500	-
Total distribution d'autres droits	29 641	7 085

24. PROMOTION DU MOUVEMENT OLYMPIQUE

USD 000	2024	2023
Olympic Channel et stratégie digitale	164 979	104 512
Culture et patrimoine	64 547	60 292
Total Promotion du Mouvement olympique	229 526	164 804

25. COÛTS OPÉRATIONNELS

USD 000	2024	2023
Salaires et charges sociales	136 838	121 081
Presse, publications et relations publiques	2 045	1 380
Services externes	13 673	17 720
Frais de session, commission exécutive et de commissions	6 375	12 745
Frais de transport, voyage et résidence	7 400	6 100
Entretien, fournitures et autres charges	19 434	19 184
Impôts et taxes	4 180	276
Amortissements (notes 8 et 9)	6 373	6 978
Total des coûts opérationnels	196 318	185 464

**26. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES**

USD 000	2024	2023
Salaires et autres dépenses de personnel	208 686	134 713
Charges sociales	30 891	21 505
Coûts de prévoyance	12 171	14 611
Total salaires et charges sociales	251 748	170 829

Le coût total des salaires et charges sociales inclut ceux qui sont présentés sous les rubriques des états financiers *Dépenses relatives aux Jeux Olympiques* (note 19), *Dépenses relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse* (note 20), *Promotion du Mouvement olympique* (note 24) et *Coûts opérationnels* (note 25).

Les salaires et charges sociales reconnus comme coûts de diffusion sont différés dans l'*État de la situation financière consolidée* et sont reconnus dans l'*État des activités consolidées* (note 2E) lors de l'achèvement complet des Jeux Olympiques. L'augmentation des salaires et des charges sociales en 2024 est due principalement à la reconnaissance des coûts de diffusion liés aux Jeux Olympiques de Paris 2024 dans l'*État des activités consolidées* 2024.

27. PRODUITS / (CHARGES) FINANCIERS, NETS

USD 000	2024	2023
Revenus d'intérêts et dividendes	152 149	133 825
Charges d'intérêts	(4 001)	(4 045)
Augmentations / (diminutions) de juste valeur sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	46 387	73 131
Gains / (pertes) sur vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 5a)	41 622	19 421
Gains / (pertes) sur les conversions de change	(26 386)	1 205
Autres produits financiers	16	-
Autres charges financières	(3 326)	(3 115)
Total produits / (charges) financiers, nets	206 461	220 422

28. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la date de clôture annuelle n'est à signaler.



29. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

IDENTIFICATION DES PARTIES LIÉES

Les membres du CIO sont des personnes physiques. Le nombre des membres du CIO ne peut excéder le total de 115. Au 31 décembre 2024, le CIO compte 112 membres et 38 membres honoraires. Du point de vue du groupe, les personnes suivantes sont considérées comme parties liées : le président, les membres de la commission exécutive et les membres de la direction opérationnelle.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les membres du CIO, y compris le président du CIO, sont bénévoles. Sur demande des membres du CIO (suivant un processus simple), certaines des dépenses administratives personnelles en relation avec l'exercice de leurs fonctions respectives au sein du CIO sont compensées par des montants fixes. Ce montant varie selon les différentes fonctions. Les frais de voyage et de séjour des membres du CIO durant l'exercice de leurs fonctions sont pris en charge par le CIO. Ces dépenses sont incluses dans *l'État des activités consolidées* sous la rubrique *Frais de session, commission exécutive et commissions* ainsi que sous la rubrique *Frais de transport, voyage et résidence*.

La politique de dédommagement pour les membres du CIO et le président du CIO est la suivante :

Membres du CIO et membres honoraires du CIO

Soutien administratif annuel	USD 7 000
Indemnité journalière pour les membres du CIO pour tout type de réunion commissions, Session, Jeux Olympiques (afin de couvrir le temps du voyage, le jour avant et après la réunion sont compensés)	USD 450
Indemnité journalière pour les présidents des commissions du CIO lors des réunions de leur commission (afin de couvrir le temps du voyage, le jour avant et après la réunion sont compensés)	2 x USD 450
Indemnité journalière pour les membres de la commission exécutive du CIO pour les réunions de la commission exécutive (afin de couvrir le temps du voyage, le jour avant et après la réunion sont compensés)	2 x USD 450

L'indemnité correspondante peut être allouée par le président lorsqu'il confie à un membre une mission spéciale. Ces coûts sont inclus dans *l'État des activités consolidées* sous les *Frais de transport, voyage et résidence*.

Le président du CIO sera traité de la même façon et bénéficiera de la même indemnité que les membres de la commission exécutive durant les réunions de la commission exécutive et que celle des membres du CIO durant les Jeux Olympiques. Conformément aux droits et obligations qui lui sont conférés par la Charte Olympique, le président du CIO a une fonction de président exécutif. C'est pourquoi le président du CIO est en mission 365 jours par an. Dans la ligne des pratiques anciennes et comme les autres membres du CIO, le président du CIO reçoit une indemnité pour couvrir ses dépenses. Le président ne reçoit ni le soutien annuel, ni les indemnités journalières en relation avec toutes les réunions des commissions ou avec les autres missions, auxquels il aurait droit comme membre du CIO. La commission d'éthique a opté pour un montant annuel forfaitaire indexé à l'inflation à titre d'indemnité.



Le CIO couvre les frais du président (frais de séjour, assurances) pour un montant total de USD 350 mille en 2024 et USD 340 mille en 2023. Ce montant inclut l'indemnité annuelle de EUR 275 mille. Conformément à la pratique antérieure, un montant annuel de USD 182 mille est payé par le CIO pour couvrir les frais d'impôts sur le revenu liés à l'activité du président du CIO en Suisse en 2024 (USD 172 mille en 2023). Ces coûts sont inclus dans *l'État des activités consolidées* sous les *Frais de transport, voyage et résidence*.

Sont considérés comme faisant partie de la direction opérationnelle du CIO, le président, le directeur général et tous les directeurs du CIO. Ainsi, comme mentionné ci-dessus, le président du CIO n'est pas rémunéré. Les salaires et avantages à court terme des autres membres de la direction opérationnelle représentent USD 17,00 millions en 2024 et USD 15,41 millions en 2023. Les avantages postérieurs à l'emploi se montent à USD 2,05 million en 2024 et USD 1,95 million en 2023.

Un contrôle annuel est en place pour déclarer, mettre en évidence et revoir les transactions commerciales potentielles avec les parties liées. Ce contrôle automatique permet d'identifier et de communiquer au chief officer éthique et conformité toutes les transactions commerciales potentielles que le CIO envisage d'entreprendre avec une de ces parties liées. Ces transactions avec les parties liées doivent être validées par la commission exécutive du CIO. Le CIO a étendu le mécanisme de contrôle ci-dessus, comme les IFRS Accounting Standards l'exigent au sujet des parties liées, aux engagements financiers et aux transactions avec toutes les sociétés ou organisations déclarées par tous les membres du CIO. En 2024 et 2023, nous avons procédé à un examen complet de toutes les transactions qui auraient pu être réalisées selon des modalités ou des conditions différentes de celles prévalant dans des conditions normales de concurrence. Sur la base de notre analyse et de l'application du principe de matérialité, nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune transaction significative entre parties liées qui nécessite des informations à fournir selon IAS 24.